

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2017**

OUVERTURE DE SÉANCE : 18h36

PRÉSENTS : 26

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - MM. Guy PEYRE - Roger BIAU - Mmes Maryse ESCRIBE - Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

ABSENTS OU EXCUSÉS : 7

Mme Louisa KAOUANE - M. Régis BEGORRE - M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU - M. Bruno de BOISSESON.

DONT ABSENTS AVEC POUVOIR : 3

Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - M. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON).

DONT ABSENTS SANS POUVOIR : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

VÉRIFICATION DU QUORUM :

Quorum atteint : 26 conseillers municipaux physiquement présents.

Votants : 29 (26 présents et 3 pouvoirs).

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Guy PEYRE est élu secrétaire de séance à l'unanimité sans abstention.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017 :

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est approuvé à la majorité des présents à la séance.

A) INFORMATIONS DU MAIRE

-----Néant-----

B) COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 2017/008 du 13/04/2017 - Marché public de prestations intellectuelles - maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de l'îlot du Gouch - attribution.

N° 2017/009 du 25/04/2017 - Financement des opérations : INVESTISSEMENT 2017.

N° 2017/010 du 30/05/2017 - Marché public de fournitures - Plomberie, sanitaires, chauffage et climatisation - attribution.

N° 2017/011 du 31/05/2017 - Marché public de fournitures - Achat de fournitures et de livres scolaires 2017-2020, attribution LOT1 fournitures scolaires.

N° 2017/012 du 31/05/2017 - Marché public de fournitures - Achat de fournitures et de livres scolaires 2017-2020, attribution LOT2 livres scolaires.

=====

C) QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

I - CONSEIL MUNICIPAL - AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

**N°01 - Modification du tableau du conseil municipal - Démission de Monsieur Christophe LUC.
(Rapporteur : Claude Fita)**

Vu la demande de démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Christophe LUC reçue le 18 avril 2017,

Considérant que Monsieur Eric DURAND, candidat sur la liste « Ensemble réussir Graulhet » vient immédiatement après le dernier élu de ladite liste,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 270 du Code électoral,

Vu l'ordre chronologique des candidats de la liste « Ensemble réussir Graulhet » présentée lors des élections municipales du 30 mars 2014,

- 1) CONSTATE que Monsieur Eric DURAND, né le 07/06/1968 à Albi (Tarn), demeurant « Brès » - 81300 GRAULHET vient immédiatement après le dernier élu figurant sur la liste « Ensemble réussir Graulhet »,
- 2) DEMANDE qu'il soit procédé en conséquence en tant que de besoin à la modification du tableau du conseil municipal,
- 3) INSTALLE Monsieur Eric DURAND au titre de conseiller municipal.
- 4) DIT que Monsieur Eric DURAND siègera en lieu et place de Monsieur Christophe LUC

Commissions communales :

Commission Solidarité – Cohésion sociale
Commission consultative des services publics locaux

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1 – par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2 – entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3 – et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
MAIRE	M.	FITA Claude	24/06/1948	30/03/2014	2 617
1er adjoint	M.	GONZALEZ Philippe	03/11/1962	30/03/2014	2 617
2e adjoint	Mme	ALBOUY Claude	09/10/1950	30/03/2014	2 617
3e adjoint	Mme	KAOUANE Louisa	20/02/1968	30/03/2014	2 617
4e adjoint	M.	BIAU Roger	11/09/1945	30/03/2014	2 617
5e adjoint	Mme	ESCRIBE Maryse	27/01/1956	30/03/2014	2 617
6e adjoint	Mme	BOUTIN Mireille	26/01/1964	30/03/2014	2 617
7e adjoint	M.	AZNAR Blaise	13/04/1965	30/03/2014	2 617
8e adjoint	Mme	DESERT Danièle	01/04/1948	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	BEGORRE Régis	15/12/1977	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	DODDS John	24/10/1942	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	PEYRE Guy	30/04/1950	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	VIALA Bernard	17/03/1952	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	CHANE Christian	24/08/1953	30/03/2014	2 617
Conseiller	Mme	CAPARROS Anne-Marie	20/12/1954	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	SERIN Christian	04/09/1956	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	DELSOL Bernard	23/09/1961	30/03/2014	2 617
Conseiller	Mme	BELOU Florence	02/11/1964	30/03/2014	2 617
Conseiller	Mme	SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule	15/10/1966	30/03/2014	2 617

Conseiller	Mme	LAFAGE Chantal	14/10/1969	30/03/2014	2 617
Conseiller	Mme	FITA Claire	31/12/1976	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	RIVIERE Jérôme	13/09/1977	30/03/2014	2 617
Conseiller	Mme	AMALIK Hanane	05/10/1982	30/03/2014	2 617
Conseiller	M.	ROUSSEAU Jean-Pierre	22/03/1951	30/03/2014	1 764
Conseiller	Mme	CARDON Alyne	01/11/1940	30/03/2014	954
Conseiller	M.	DE BOISESON Bruno	25/04/1945	30/03/2014	954
Conseiller	M.	AMALRIC Jean-Claude	05/04/1948	30/03/2014	412
Conseiller	M.	BRUNELLE Daniel	29/04/1950	31/03/2014	1 764
Conseiller	M.	DELAIRE Jacques	16/10/1959	31/03/2014	1 764
Conseiller	Mme	ALBERO Joanna	24/05/1964	13/02/2015	2617
Conseiller	M.	DUFOIX Christophe	23/07/1968	15/12/2016	1 764
Conseiller	M.	de MARTRIN DONOS François	01/07/1953	30/03/2017	1 764
Conseiller	M.	DURAND Eric	07/06/1968	22/06/2017	2 617

Cachet de la mairie

Certifié par le maire,
A GRAULHET, le 22 juin 2017

N°02 - Désignation des représentants à la commission de suivi des sites EPC France.
(Rapporteur : Claude Fita)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121.29,

Vu l'article L125-2 du code de l'environnement instituant les comités locaux d'information et de concertation pour les établissements à risque SEVESO,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/109 du 26 juin 2014,

- la commune de Graulhet se situe dans un périmètre concerné par l'établissement classé, EPC France situé sur la commune de Montdragon,
- les comités locaux d'information et de concertation pour les établissements classés à risque SEVESO, sont composés de 5 collèges, le collège des collectivités comprend des représentants proposés par leur assemblée délibérante,
- les membres des CSS sont nommés pour une période de trois ans renouvelable,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

DÉCIDE

- DE NOMMER M. John DODDS (titulaire) et Blaise AZNAR (suppléant) au titre de représentants de la collectivité au sein de la commission de suivi des sites – EPC France.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°03 - Adoption du compte de gestion 2016.
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2016, établi par le Trésorier de GRAULHET, en qualité de comptable de la Commune (article L 2121-31 du C.G.C.T.).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier, un déficit global de - 1 183 713,14 euros hors restes à réaliser (- 181 376,65 euros).

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/16 au 31/12/16 ;
- Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 22

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND.

Contre : Néant.

Abstention : 7

Mme Alyne CARDON - M. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - M. Jean-Claude AMALRIC - M. Daniel BRUNELLE - M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°04 - Approbation du Compte administratif - Exercice 2016.
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'exercice 2016 du budget communal étant clos, Monsieur Philippe GONZALEZ, adjoint au maire, rapporteur, et Président de la séance, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif de la ville :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	16 419 902.75 euros
Recettes :	16 796 998,72 euros
Résultat exercice	+ 377 095.97 euros
Excédent reporté 2015 :	+ 662 394.71 euros

Excédent de fonctionnement cumulé 1 039 490.68 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	7 942 606.09 euros
Recettes :	7 605 878.53 euros
Résultat exercice	- 336 727.56 euros
Déficit reporté 2015 :	- 1 886 476.26 euros

Déficit d'investissement de : - 2 223 203.82 euros

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de GRAULHET, trésorier de la commune.

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus.
- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

- ❖ Madame CARDON mentionne page 94 et 95 du Compte administratif le prêt 146 à la Banque postale avec une durée résiduelle de 11 mois, alors que sur le Budget page 90/91 ce prêt a une durée résiduelle terminée, elle souhaite vérifier s'il ne s'agit pas d'une erreur.
- ❖ Le Directeur général des services explique qu'il s'agit d'un emprunt à court terme dont la dernière échéance est soldée en décembre 2017.
- ❖ Madame BELOU relève que dans un contexte contraint la municipalité assure sa politique. Elle indique que les Graulhérois peuvent être rassurés sur le travail des élus pour leur avenir et le bien-être de leurs enfants et ce malgré un contexte financier contraint. Les projets sont menés à leur terme dans le cadre d'une politique intéressante pour l'ensemble du territoire.
- ❖ Monsieur FITA assure qu'une vraie politique de mobilité est en phase de réalisation et permettra ainsi à ce que la liaison Gaillac - Graulhet rapproche les Graulhérois du reste du territoire.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 21

M. Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND.

Contre : Néant.

Abstention : 7

Mme Alyne CARDON - M. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - M. Jean-Claude AMALRIC - M. Daniel BRUNELLE - M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°05 - Compte administratif 2016 - Affectation du résultat de fonctionnement. **(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017-025 du 20 avril 2017 portant reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2016,

Vu le vote du budget primitif,

Monsieur le Maire Claude FITA, rappelle au conseil municipal la situation du budget communal à l'issue de l'exercice 2016 :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat 2016 :	+ 377 095,97 €uros
Résultat antérieur reporté :	+ 662 394,71 €uros
Soit un résultat cumulé à affecter de	+ 1 039 490,68 €uros

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2016	- 336 727,56 €uros
Résultat antérieur reporté :	- 1 886 476,26 €uros
Résultat 2016 :	- 2 223 203,82 €uros
Restes à réaliser dépenses :	307 992,79 €uros
Restes à réaliser recettes :	126 616,14 €uros
Solde des R.A.R. :	- 181 376,65 €uros
Solde négatif :	- 2 404 580,47 €uros

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de : **1 039 490,68 €**

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat comme suit :

En réserve (compte 1068)	300 000,00 euros
Report à nouveau (compte 002) :	739 490,68 €uros

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 22

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND.

Contre : Néant.

Abstention : 7

Mme Alyne CARDON - M. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - M. Jean-Claude AMALRIC - M. Daniel BRUNELLE - M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°06 - Dotation de solidarité urbaine - Rapport retraçant les actions de l'exercice 2016.
(Rapporteur : Claude Fita)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Graulhet a bénéficié en 2016 de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine instituée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, pour un montant de 806 492 €,

Compte tenu que la loi stipule que le Maire de la commune bénéficiaire de cette dotation doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de Développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent, ainsi que les conditions de leur financement.

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le rapport ci-joint retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'exercice 2016 et, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn accompagné de la présente délibération,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

- ❖ Madame CARDON sollicite des explications concernant le détail de la ventilation du Contrat Enfance Jeunesse pour le montant de 347 472 € mentionné au chapitre 4, sachant que sur le Compte administratif c'est le montant de 247 472 € qui figure.
- ❖ S'agissant d'une erreur, Monsieur le DGS précise que ce montant sera modifié ; il convient de noter 247 472 €. La note sera modifiée en conséquence.
- ❖ Madame CARDON demande également la ventilation des dépenses relatives à l'insertion professionnelle. Les services de la commune s'engagent à lui fournir la réponse dans les plus brefs délais.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 26

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE.

Contre : Néant.

Abstention : 3

M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA D.S.U. 2016

Il est rappelé à l'assemblée que la loi n°91-429 du 13 mai 1991, article 8, fait l'obligation au Maire de la Commune ayant bénéficié d'une dotation de solidarité urbaine de présenter un rapport qui retrace les actions de développement sociales et urbaines et les conditions de financement.

La commune de Graulhet entre dans les critères définis, à savoir : le rapport entre le nombre de logements sociaux et sa population ainsi qu'à un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne de sa strate démographique.

Ainsi depuis plusieurs années, la Commune s'engage auprès de diverses associations de la ville à des actions d'accompagnement social qui représentent des charges de fonctionnement importantes (animateurs, personnels, matériels, fournitures, etc....).

1. OPERATIONS LIEES A L'HABITAT

En 2016, la commune de Graulhet a mandaté dans le cadre de l'opération ANRU sur le quartier d' En Gach la somme de **290 900 € (opération 726)** en investissement.

2. MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

▪ Travaux dans les écoles

Des grosses réparations ont été effectuées dans les écoles maternelles et primaires de Graulhet pour un montant de **69 292.10 € (opération 657)** en investissement et **48 249.17 €** en régie :

- Création point eau En Gach
- Menuiseries et réfection chauffage + aménagement bureau + peintures Ecole Albertarié
- Alarme et menuiserie Victor-Hugo
- Réfection sol et aménagement WC école Gambetta
-

▪ Travaux dans les bâtiments publics administratifs

Des travaux ont été réalisés dans divers bâtiments communaux pour un montant de **28 882.52 € (opération 684)** en investissement et **119 876,84 €** en régie :

- Pose alarme + menuiseries + rideau métalliques ateliers municipaux,
- Installation contrôle accès service informatique Mairie
- Réhabilitation Ateliers Municipaux et ateliers mécanique
- Réhabilitation Maison des Métiers du cuir

▪ Travaux dans les bâtiments et équipement sportifs

Des gros travaux ont été effectués dans les installations sportives Graulhéroises pour un montant de **78 913,80 € (opération 685)** en investissement et **80 959,09 €** effectués en Régie :

- Installation système vidéoprotection (Stade et Piscine)

- Installation chauffe eau et création bureau salle Primault
- Création Guichet Stade péliissou
- Clôture Stade Estarié
- Réfection Salle de réception, point eau vestiaires Stade de la Jonquière
- Réfection chauffage aérotherme Salle de la Capelette
- Réfection Zinguerie salle VTT Site de Nabeillou

3. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

En 2016, la commune de Graulhet a financé les interventions sociales et de santé à hauteur de **526 571.56 €** dont **398 000,00€** attribués au Centre Communal d' Action Sociale. P71

4. ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET JEUNESSE

- En 2016, la commune de Graulhet a attribué sous forme d'aide aux associations Graulhétaises les sommes suivantes:
 - La culture : **65 320 € P (A voir)**
 - Le sport : **215 025 € P (A voir)**
 - La jeunesse : **214 950 € P (A voir)**
 - Le Contrat Enfance Jeunesse : **247 472 €**
 - Le dispositif Contrat de Ville : **35 100 € P (A voir)**
 - Le contrat Culturel Local : **20 000 € P (A voir)**

DOMAINES	DEPENSES EN EUROS	DEPENSES EN %	
OPERATIONS LIEES A L'HABITAT	290 900 (OP726)	13.58 %	
MODERNISATION DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	426 173.52	19.90 %	
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	526 571.56	24.59 %	<u>LA DSU S'ELEVE A 806 492 €, ELLE REPRESENTE 39.50% DU FINANCEMENT DE CES DEPENSES.</u>
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE	797 867	41.93 %	
Total	2 041 512.08	100,00 %	

N°07 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières (exercice 2016).
(Rapporteur : Guy PEYRE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1, stipulant que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le bilan de la politique foncière menée par la collectivité au cours de l'année 2016 conformément aux délibérations et décisions relatives aux acquisitions et cessions adoptées par le conseil municipal au cours de l'exercice considéré.

1) ACQUISITION

- Acquisition Chemin de la Tourrié
Prix : euro symbolique
Destination : intégration domaine de « La Courbe » Bail emphytéotique avec Amicale Laique
Délibération n°2016/120 du 15 décembre 2016

2) CESSIONS - ALIENATIONS

- Vente parcelles de terrain boulevard Georges RAVARI (LIDL)
Contenance : 7668 m²
Prix : 200 000 €
Délibération n°2016/014 du 04 février 2016
 - Vente parcelle 32 av Cardinal ROQUES
Contenance : 1197 m²
Prix : 1000 €
Délibération n°2016/015 du 04 février 2016
 - Vente parcelle chemin des Litanies – délibération modificative
Contenance : 6336 m²
Prix : 76 000 €
Délibération n°2016/096 du 27 octobre 2016
 - Vente parcelle terrain 16 impasse Mère Angot
Contenance : 110 m²
Prix : 2500 euros
Délibération n°2016/097 du 27 octobre 2016
 - Désaffectation – déclassement et Vente immeuble AH484 (ancienne caserne)
Contenance : 1287 m²
Prix : 75 000 euros
Délibération n°2016/013 du 04 février 2016
 - Vente bâtiment AT 243 - 1 place Henri Mériou (ancien cinéma)
Contenance : 720 m²
Prix : 50 000 euros
Délibération n°2016/121 du 15 décembre 2016
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 24

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - MM. Eric DURAND - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE.

Contre : Néant.

Abstention : 5

Mme Alyne CARDON - M. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°08 - Liste des marchés publics conclus en 2016.
(Rapporteur : Guy PEYRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 107,

CONSIDÉRANT, que suite à l'application du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'ancien Code des marchés publics est abrogé, à compter du 1^{er} avril 2016,

CONSIDÉRANT, que l'article 107 dudit Décret impose à tout acheteur de mettre en place l'accès aux données essentielles des marchés publics au plus tard au 1^{er} octobre 2018, selon des modalités fixées par arrêté du ministre de l'économie,

CONSIDÉRANT, que dans l'attente de la publication de cet arrêté, conformément à l'ancien article 133 du Code des Marchés publics, la liste des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus au cours de l'année précédente, sera publiée dans la forme prescrite, à cet article.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE PUBLIER la liste des marchés publics conclus par la Commune de Graulhet au cours de l'année 2016, sur son site internet.

Ces marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur montant.

Voir liste en annexe.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

- ❖ Monsieur DELAIRE souligne que le marché fourniture et installation d'un système de vidéo protection indique une fourchette de prix. Il sollicite des détails sur les montants.
- ❖ Monsieur FITA explique que s'agissant d'un marché à bon de commande les programmes de travaux sont répartis en tranches sur différentes années.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 26

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE.

Contre : Néant.

Abstention : 3

M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

MARCHES DE FOURNITURES

Objet du marché	Date d'attribution	LOT	Titulaires	Code postal
<i>Tranche de 20 000 à 89 999 € H.T</i>				
Matériaux et liants d'assemblage pour la construction 2016-2019	08/06/2016	LOT1 Matériaux de construction	POINT P	81300 GRAULHET
	08/06/2016	LOT2 Liants d'assemblage	POINT P	81300 GRAULHET
Achat de 7 fours pour les cuisines satellites des écoles, avec financement sur 5 ans	26/07/2016	unique	SODICOM	81100 CASTRES
Achat d'une minipelle d'occasion avec reprise	03/11/2016	unique	BOS TP	12450 LA PRIMAUBE
Achat de véhicules utilitaires d'occasion	x	LOT 1 Camionnette électrique pour le service bâtiment	infructueux	x
	20/10/2016	LOT2 Camionnette pour le service terrain de sport	SCHATTEL utilitaires	32502 FLEURANCE
	20/10/2016	LOT3 Fourgon pour le service terrain de sport PVC	SAS SEGARP	47200 MARMANDE
	20/10/2016	LOT4 Fourgon pour le service espaces verts	SCHATTEL utilitaires	32502 FLEURANCE
<i>Tranche de 90 000 à 206 999 € HT</i>				
Fournitures de quincaillerie et de serrurerie 2015-2018	07/06/2016	LOT1 quincaillerie	WÜRTH	67158 ERSTEIN
	07/06/2016	LOT2 serrurerie	BERNARD PAGES	81000 ALBI
Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection 2016-2018	10/06/2016	unique	CEGELEC RODEZ	81200 AIGUEFONDE
<i>Tranche supérieure à 207 000 € HT</i>				
Néant				

MARCHES DE SERVICES

Objet du marché	Date d'attribution	LOT	Titulaires	Code postal
<i>Tranche de 20 000 à 89 999 € H.T</i>				
Néant				
<i>Tranche de 90 000 à 206 999 € HT</i>				
Néant				
<i>Tranche supérieure à 207 000 € HT</i>				
Néant				

MARCHES DE TRAVAUX

Objet du marché	Date d'attribution	LOT	Titulaires	Code postal
<i>Tranche de 20 000 à 89 999 € H.T</i>				
Travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie du Forum	01/08/2016	unique	SAS EB	81150 TERSSAC
Néant				
<i>Tranche de 90 000 à 5 185 999 € HT</i>				
Néant				
<i>Tranche supérieure à 5 186 000 € HT</i>				
Néant				

N°09 - Tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2017.
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'ensemble des services municipaux sont votés par l'assemblée délibérante.

Pour permettre une meilleure lisibilité, il est proposé au conseil municipal de voter la révision de l'ensemble des tarifs, appliqués aux services municipaux, sauf pour ce qui concerne la restauration scolaire et les activités périscolaires, tarification faisant l'objet d'une délibération spécifique.

Ces tarifs présentés, ci-annexés, seront applicables à compter du **1^{er} septembre 2017.**

- ❖ Madame BELOU relève que la commission des marchés a revu à la baisse le tarif d'occupation du domaine public compte tenu des efforts constatés des commerçants en matière de nettoyage et de recyclage des déchets.
- ❖ Monsieur DELAIRE signale que le tarif concernant la vente depuis les camions d'outillage est passé de 7,50 € à 9,50 € soit 10 % de plus et pour ce qui concerne les expositions de véhicules neufs il constate une augmentation de 15 %
- ❖ Monsieur AZNAR indique qu'il s'agit de passages occasionnels, environ une à deux fois par an, de même pour les expositions de véhicules.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 26

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE.

Contre : Néant.

Abstention : 3

M. Jacques DELAIRE - M. Christophe DUFOIX - M. François de MARTRIN DONOS.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

TARIFS APPLICABLES AU 1er SEPTEMBRE 2017

REGIE DROIT DE PLACE	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Commerçants non sédentaires (enregistrés au R.C.) Forains étalagistes, Camions magasins (Prix unitaire au ml par jour de marché)		
Abonnés au trimestre - (par ml et par marché)	0,60	0,50
Non abonnés - (par ml et par marché)	1,00	0,80
Raccordement branchement électrique (par marché)	1,50	1,50
Camions d'outillage (uniquement Place Bosquet)	41,00	45,00
Exposition de véhicules neufs (Concessionnaires, agents, garages, etc...)	7,50	9,00
REGIE DROIT DE PLACE	Tarifs 2016	Tarifs 2017
CIRQUES	par jour	par jour
petits (sans chapiteau ou chapiteau < 24x36)	30,00	30,00
grands (à partir de 24x36 ou chapiteau circulaire équivalent)	100,00	100,00
TARIF SPECIAL FOIRES		
Tarif unique foire printemps: le mètre linéaire	5,00	5,00
vide grenier 4x3	10,00	10,00
Petit manège < 12x12 par mois	50,00	50,00
Grand manège > 12x12 par mois	80,00	80,00

REGIE PRET DE MATERIEL	Tarifs 2016	Tarifs 2017
caution	100,00	100,00
POUR ASSOCIATIONS LOCALES		
location matériel logistique pour les festivités	gratuit	gratuit
TRANSPORT DU MATERIEL		
Package 1 - 10 tables / 20 bancs et/ou autres matériels	30,00	15,00
Package 2 - 20 tables / 40 bancs et/ou autres matériels		30,00
Package 3 - 30 tables / 60 bancs et/ou autres matériels		40,00
Package 4 - 40 tables / 80 bancs et/ou autres matériels		50,00
Package 5 - par package supplémentaire		10,00
POUR ASSOCIATIONS HORS COMMUNE + PARTICULIERS		
La table avec 2 chevalets	2,50	2,50
La chaise	1,00	1,00
Le banc	1,00	1,00
Eléments mobiles de podium (praticables)	6,00	6,00

REGIE CULTURE	Tarifs 2016	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2017
TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES	FORUM	AUDITORIUM	FORUM	AUDITORIUM
	Par manifestation (avec au maximum 1 jour de montage, 1 jour pour la manifestation et 1/2 journée de démontage)		Par manifestation (avec au maximum 1 jour de montage, 1 jour pour la manifestation et 1/2 journée de démontage)	
TARIFS A				
Assemblées Générales, Vins d'Honneur, Remises de coupes, organisés par les Associations sportives, culturelles, sociales, mutualistes de la Ville. Congrès et Assemblées Générales départementaux, Régionaux, Nationaux	gratuit 1 fois/an	gratuit 1 fois/an	gratuit 1 fois/an	gratuit 1 fois/an
Manifestations diverses : Bals, spectacles, repas dansants, lotos, réunions organisés par les Associations sportives, culturelles, sociales, mutualistes de la Ville : Entrée – de 15 €	90	40	110	60
Idem point ci-dessus – Entrée + de 15 €	110	60	130	80
1/2 journée supplémentaire	20	20	20	20
TARIFS B				
Manifestations diverses : Bals, spectacles, repas dansants, lotos, réunions organisés par les Associations sportives, culturelles, sociales, mutualistes de la Ville : Entrée – de 15 €	380	190	400	200
Idem point ci-dessus : Entrée + 15 €	645	325	650	340
1/2 journée supplémentaire	70	70	70	70
AUTRES				
Collectivités territoriales et organismes institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Spectacles, projections vidéos des établissements scolaires de la Ville	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Réunions politiques pendant la durée officielle des campagnes électorales	Gratuit	gratuit	Gratuit	gratuit
Réunions de caractère politique en dehors des campagnes électorales.	215	115	220	120
Groupements à caractère économique ou à but lucratif - local.	380	185	400	200
Groupements à caractère économique ou à but lucratif – extérieur ville.	760	375	760	375
Cérémonies familiales aux particuliers (le weekend).	1 500		1 500	
MATÉRIEL DÉTERIORÉ				
Le siège tribune	75	74	75	74
La chaise	60	38	60	38
La table	75	95	75	95
banc	60	60	60	60

PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Plein tarif N°1	10,00	10,00
Tarif spectacle exceptionnel	défini par le CM au cas par cas	défini par le CM au cas par cas
Tarif réduit sur justificatifs (carte séniors, jeunes, demandeurs d'emploi, RSA, étudiants, détenteurs d'une carte d'invalidité, carte MJC Graulhet)	6,00	7,00
Tarifs spectacles jeune public	3,00	3,00
Acquisition de la carte cinésénior, cinéjeune	2,00	2,00
en cas de perte de la carte	5,00	5,00
COMITE SOCIAL du personnel communal (limité à 2)	6,00	7,00
Séances scolaires : Ecoles publiques de Graulhet, Lycée de Pémille, Collège	Gratuit	Gratuit
Séances scolaires: Ecoles des autres communes (Gratuité aux accompagnants)	3,00	3,00

REGIE MAISON DES METIERS DU CUIR	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Adultes	5,00	5,00
Enfants	2,50	2,50
Groupe (à partir de 10 personnes)	3,00	3,00
Adultes carte Cezam. Viti passport	3,00	3,00
Scolaire et péri-scolaire de la ville	Gratuit	Gratuit
Scolaire et péri-scolaire extérieur de la ville	tarif groupe	tarif groupe
Ateliers enfants	6,50	6,50
Visite sensation cuir		3,00

Expo visite libre

REGIE PISCINE	Tarifs 2016	Tarifs 2017
TARIFS DU PUBLIC		
Tickets utilisables toute l'année et plus		
Activités nautiques municipales : Carnet de 10 tickets	40,00	42,00
Adultes		
1 entrée	2,30	2,40
10 entrées	20,00	22,00
20 entrées	40,00	40,00
Enfants (3 à 18 ans), Etudiants, Demandeurs d'emploi, Groupes (à partir de 10), Ass. Locales, accompagnateurs		
1 entrée	1,60	1,70
10 entrées	14,00	15,50
20 entrées	26,00	28,00
Cours particuliers de natation		
1 Séance (30 minutes)	15,00	16,00
10 séances	125,00	127,00
Bébé " plouf" : (1enfant + 1parent):	4,00	4,00
parents ou enfants supplémentaires	2,30	2,30
1 entrée "bébé plouf"	4,00	4,00
10 entrées "bébé plouf"	37,00	37,00
20 entrées "bébé plouf"	70,00	70,00
TARIFS DES SCOLAIRES		
Ecoles extérieures à la Commune		
<u>Une seule école pour un créneau complet</u>		
De 30 à 50 enfants	53,00	54,00
De 15 à 30 enfants	33,00	34,00
<u>Deux écoles par créneau</u>		
Pour chaque école	30,00	31,00
Effectif inférieur à 15 enfants	28,00	29,00
TARIF DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES		
<u>Bassin 25 mètres</u>		
Par heure la ligne d'eau	11,00	13,00
Par heure pour le bassin compet	35,00	36,00
<u>Bassin 50 mètres (saison été)</u>		
Par heure la ligne d'eau	22,00	24,00
Par heure pour le bassin compet	95,00	96,00
Mise à disposition par la commune d'un maitre-nageur en surveillance par heure	20,00	30,00

REGIE COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Format A4 impression N/B	0,20	0,20
Format A3 impression N/B	0,30	0,30
CD rom à l'unité	5,00	5,00
Copie intégrale du recueil trimestriel des actes administratifs de la Commune	6,20	6,20

REGIE PHOTOCOPIES	Tarifs 2016		Tarifs 2017	
PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC	Papier fourni (par le demandeur)	Papier fourni (par la mairie)	Papier fourni (par le demandeur)	Papier fourni (par la mairie)
Format A4	0,03	0,05	0,04	0,06
A4 recto verso	0,05	0,07	0,06	0,08
Format A3	0,06	0,08	0,07	0,09
A3 recto verso	0,08	0,10	0,09	0,11
PHOTOCOPIES COULEUR				
Format A4	0,48	0,50	0,50	0,52
A4 recto verso	0,68	0,70	0,70	0,72
Format A3	0,78	0,80	0,80	0,82
A3 recto verso	0,98	1,00	1,00	1,02

REGIE CIMETIERES	Tarifs 2016	Tarifs 2017
DEPOSITOIRE MUNICIPAL		
Frais d'ouverture et fermeture	67,00	67,00
Location de case/jour	0,73	0,73
TAXES DIVERSES		
Taxe arrivée de corps	57,00	57,00
Taxe d'inhumation	39,50	39,50
Vacations funéraires	20,00	20,00
CONCESSION « PLEINE TERRE »		
15 ans	133,00	133,00
30 ans	267,00	267,00
CONCESSION POUR CAVEAUX		
Cimetières urbains (St Roch, N.D des Vignes et St Pierre)		
2 places (1.15x2.40)=2.76		
30 ans	334,00	334,00
50 ans	450,00	450,00
4-6 places (1.60x2.40)=3.84		
30 ans	502,00	502,00
50 ans	675,00	675,00
8 places (2.20x2.40)=5.28		
30 ans	675,00	675,00
50 ans	899,00	899,00
M2 SUPP		
30 ans	173,00	173,00
50 ans	224,00	224,00
Cimetières ruraux (La Ventenayé, St Pierre de Rozède, St Mémy, St Sermin)		
2 places (1.15x2.40)=2.76		
30 ans	224,00	224,00
50 ans	398,00	398,00
4-6 places (1.60x2.40)=3.84 -		
30 ans	398,00	398,00
50 ans	502,00	502,00
8 places (2.20x2.40)=5.28		
30 ans	560,00	560,00
50 ans	727,00	727,00
M2 SUPP		
30 ans	115,00	115,00
50 ans	173,00	173,00
CASES COLOMBARIUM (St Roch)		
15 ANS	282,00	282,00
30 ANS	393,00	393,00
50 ANS	502,00	502,00

RECETTES DIVERSES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Redevances des Terrasses (par m2 et par ans)		
Terrasses de café couvertes et fermées entièrement.	10,00	10,00
Terrasses ouvertes avec couverture	8,00	8,00
Terrasses de plein air sans couverture fixe.	3,00	3,00
Occupation d'un trottoir avec obligation de maintenir un passage de 1,30 m pour les piétons.	8,00	8,00

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Enseignes non numériques		
Entre 0 m2 et 7 m2	EXONERATION	EXONERATION
Entre 7 m2 et 12 m2	15,00	15,00
Entre 12 m2 et 50 m2	27,00	27,00
Supérieur à 50 m2	51,00	51,00
Pré-enseignes non numériques		
Entre 0 m2 et 50 m2	15,00	15,00
Supérieur à 50 m2	27,00	27,00

RESTAURATION	Tarifs 2016	Tarifs 2017
REPAS DIVERS		
Repas adulte	5,00	5,00
Repas fournis à l'Amicale Laïque à Graulhet	3,35	
Repas fournis à l'Amicale Laïque à l'extérieur	4,39	
Repas fournis aux communes extérieures sous réserve de passer une convention	4,39	5,00
REPAS FOURNIS AUX PESONNES AGEES *		
Tarif A	7,56	7,56
Tarif B	6,78	6,78
Tarif C	4,78	4,78
REPAS FOURNIS AU CCAS		
Repas fournis au Foyer Logement	5,00	5,00
Repas pour les personnes nécessiteuses	3,30	3,30
REPAS FOURNIS A LA PETITE ENFANCE		
Repas fournis à la petite enfance à Graulhet	3,35	4,10
Repas fournis à la petite enfance extérieur	4,39	4,39
Gouters fournis à la structure d'accueil petite enfance	0,38	0,80
PRESTATIONS DIVERSES		
Petit Déjeuner (café - thé - viennoiseries)	2,75	2,75
Apéritif (boisson + toasts)	4,94	4,94
Café ou thé - eau minérale	0,55	0,55
Jus de fruit	1,10	1,10
sodas	2,20	2,20

* Tarif A - B et C : En fonction des revenus suivant les tranches fixées par le CCAS.

N°10 - Tableau des effectifs de la commune au 01 juillet 2017.
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Par ailleurs, il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur ; notamment en matière d'avancements de grade, de promotion interne, et de nominations suite aux réussites aux concours et examens professionnels.

Dans ce cadre, il est donc proposé de procéder à la modification du tableau des emplois communaux par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein des services municipaux.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur au 1er janvier 2017, tel qu'annexé au budget primitif 2017,

Vu la proposition de M. le Maire,

Vu les crédits inscrits au budget de la commune,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus pour les personnels titulaires et non titulaires permanents,

DÉCIDE

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants au 1^{er} juillet 2017 :

- Création de quatre emplois de Rédacteur à temps complet,
- Création de onze emplois d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux emplois de Technicien à temps complet,
- Création de dix emplois d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux emplois d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,

- DE PROCEDER à la mise à jour du tableau des emplois communaux au 01 juillet 2017 conformément à l'état détaillé figurant en annexe de la présente délibération,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

FILIERES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU AU 01/07/2017	
ADMINISTRATIVE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0	
	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		1	1	
	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES		1	0	
	SOUS - TOTAL EMPLOIS DE DIRECTION	-	3	1	
	CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX				
	ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	
	ATTACHE		5	3	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		6	4	
	CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX				
	REDACTEUR PRINCIPAL de 1 ^{ère} classe	B	4	3	
	REDACTEUR PRINCIPAL de 2 ^{ème} classe		7	4	
	REDACTEUR		7	3	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		18	10	
	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ci	C	14	12	
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ci		19	5	
ADJOINT ADMINISTRATIF	7		1		
SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI	40		18		
SOUS - TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	-	64	32		
TECHNIQUE	CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX				
	INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	1	
	INGENIEUR		1	0	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		3	1	
	CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX				
	TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	B	2	2	
	TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} classe		3	0	
	TECHNICIEN TERRITORIAL		7	4	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		12	6	
	CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE				
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	16	15	
	AGENT DE MAITRISE		4	1	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		20	16	
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	33	31		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe		64	29		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe TNC		2	2		
ADJOINT TECHNIQUE		44	12		
ADJOINT TECHNIQUE TNC		4	0		
SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		147	74		
SOUS - TOTAL FILIERE TECHNIQUE	-	182	97		
SANITAIRE SOCIALE	CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES				
	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	13	2	
	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE		7	0	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		20	2	
SOUS - TOTAL FILIERE SANITAIRE-SOCIALE	-	20	2		
ANIMATION	CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX				
	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	1	0	
	ANIMATEUR		1	0	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		2	0	
	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
	ADJOINT ANIMATION principal 1 ^{ère} CLASSE	C	3	0	
	ADJOINT ANIMATION principal 2 ^{ème} CLASSE		5	1	
ADJOINT ANIMATION	8		0		
SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI	16		1		
SOUS - TOTAL FILIERE ANIMATION	-	18	1		
SPORTIVE	CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES				
	CONSEILLER DES A.P.S.	A	1	0	
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		1	0	
	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES				
	EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	3	2	
	EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE		1	1	
	EDUCATEUR DES A.P.S.		0	0	
SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI	4		3		
SOUS - TOTAL FILIERE SPORTIVE	-	5	3		

CULTURELLE	CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SPECIALISES ENSEIGNEMENT ART.			
	ASSISTANT TERRITORIAL SPECIALISE ENSEIGNEMENT ART.	B	1	0
	SOUS - TOTAL CADRE D'EMPLOI		1	0
	SOUS - TOTAL FILIERE CULTURELLE		-	1

TOTAL TOUTES FILIERES	-	293	136
------------------------------	----------	------------	------------

NON TITULAIRES PERMANENTS			
COLLABORATEUR DE CABINET	-	1	0
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	-	1	1
MEDIATEUR CULTURELLE/ARCHIVISTE	-	1	1
REGISSEUR GENERAL DU SPECTACLE	-	1	0
CHARGE DE COMMUNICATION	-	2	0
CHEF DE PROJET REDYNAMISATION URBAINE	-	1	1
DIRECTEUR DU POLE EDUCATION JEUNESSE	-	1	0
CHARGE DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET EMPLOI	-	1	0
COORDONNATEUR DU PROJET REUSSITE EDUCATIVE	-	1	0
REFERENT DE PARCOURS P.R.E.	-	1	0
MEDIATEUR ENFANCE FAMILLE	-	1	1
MEDIATEUR TRANQUILITE	-	1	0
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	-	1	1
SOUS - TOTAL NON TITULAIRES PERMANENTS	-	14	5
EMPLOIS D'AVENIR (EAV)			
ADJOINT D'ANIMATION	-	5	0
AGENT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DU CNM	-	1	1
AGENT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE EN RESTAURATION SCOLAIRE	-	2	1
SOUS - TOTAL EMPLOIS D'AVENIR	-	8	2
CONTRATS AIDES (CUI)			
AGENT ADMINISTRATIF ACCUEIL ETAT CIVIL	-	1	0
SOUS - TOTAL CUI	-	1	0
APPRENTIS			
Apprenti Bac profes.I Gestion Administration service Finances	-	1	1
Apprenti Bac Pro Aménagement paysager Unité Cadre de vie	-	1	1
Apprenti CAP Jardinier Paysagiste unité Cadre de vie	-	1	1
Apprenti CAP Peinture Unité Patrimoine bâtie	-	1	1
SOUS - TOTAL APPRENTIS	-	4	4
DETACHEMENTS			
REDACTEUR PRINCIPAL de 2 ^{ème} classe	B	2	0
SOUS - TOTAL TITULAIRES DETACHES	-	2	0
TOTAL GENERAL TOUTES FILIERES (TITULAIRES + DETACHEMENTS)	-	295	136
TOTAL GENERAL TOUT EMPLOIS (TITULAIRES + NON TIT. + DETACHEMENTS)	-	322	147

N°11 - Modification d'un contrat à durée indéterminée - Maître-nageur sauveteur (conditions de rémunération à compter du 01/07/2017).
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux titulaires et non titulaires, à temps complets et non complets, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur ; ainsi que des dispositifs spécifiques expressément prévus par la loi en matière de résorption des emplois précaires en particulier.

Dans ce cadre, et en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois communaux par transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en cours, en contrat à durée indéterminée.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2015/020 du 9 avril 2015 portant modification d'un contrat à durée déterminée de Maître-nageur-sauveteur ;

Vu le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur au 1er juillet 2017 ;

Vu les crédits inscrits au budget de la commune ;

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires et autres dispositifs légaux ou réglementaires en vigueur ;

Considérant la durée de carrière et l'échelonnement indiciaire du cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux des APS au 1er janvier 2017 ;

Considérant que l'agent bénéficiaire du contrat à durée indéterminée remplit les conditions requises,

Le conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le maire à modifier les conditions de carrière et de rémunération du contrat à durée indéterminée (CDI) afférent à l'emploi de Maître-nageur-sauveteur sur la base du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des APS.

- DE PROCEDER à la mise à jour de la situation de l'agent bénéficiaire en application de la grille indiciaire des Educateurs territoriaux des APS.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEÇORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°12 - Création d'un poste d'agent d'accueil / agent administratif dans le cadre des emplois aidés.
(Rapporteur : Philippe GONZALEZ)

Vu la loi 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion (CUI) modifié,

Vu la circulaire DGEFP n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010,

Considérant que ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés,

Considérant que les collectivités territoriales font partie des acteurs appelés à se mobiliser sur ce dispositif,

Considérant que cette démarche nécessite un engagement à élaborer des actions d'accompagnement professionnel et d'actions de formation,

Considérant qu'un tuteur sera désigné au sein du personnel titulaire au titre de l'accompagnement professionnel de la personne recrutée dans le cadre de ce dispositif,

Considérant que l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée entre 55 et 90 % du taux horaire brut du SMIC à hauteur d'une durée hebdomadaire de 20 heures et que cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale,

Considérant que les quotas dans le département répartis sur les Missions locales, pour le dispositif emploi jeunes ont été atteints et ne seront pas renouvelés,

Considérant l'engagement de la collectivité à poursuivre la mise en œuvre du dispositif de recrutement emplois aidés,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROPOSER la création d'un emploi d'agent administratif dans le cadre d'un **contrat unique d'insertion à temps complet**, pour intégrer :

- Le Pôle Administration Ressources et Moyens – Accueil général/service Etat civil pour exercer les fonctions suivantes :
 - Agent d'accueil – administratif

- DE FIXER règlementairement la durée de ce contrat à 24 mois maximum renouvellements inclus,

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

❖ **Madame CARDON demande si dans le cadre du service rendu à la population une ouverture le samedi matin de temps en temps est envisagée.**

❖ **Monsieur FITA précise qu'une réflexion est en cours et qu'il est favorable au processus.**

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

II - AFFAIRES CULTURELLES - AFFAIRES SCOLAIRES, PERI SCOLAIRES - ASSOCIATIVES ET POLITIQUE DE LA VILLE - SOLIDARITE

N°13 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement.

(Rapporteur : Blaise AZNAR)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les programmes des associations qui présentent des projets ayant un intérêt local,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire M14, l'attribution de subventions aux associations doit être nominative et individualisée,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'attribution des subventions exceptionnelles de fonctionnement ci-après :

Bénéficiaire	Objet	Montant
MJC	Participation à Naturabeillou	150 €
ALG	Participation à Naturabeillou	150 €
Graulhet Naturévasion escalade	Participation à Naturabeillou	150 €
Vélo club graulhérois	Participation à Naturabeillou	150 €
AAPPMA	Participation à Naturabeillou	150 €
Les archers du Dadou	Participation à Naturabeillou	150 €
Handbal club	Actions diverses en 2017, augmentation du nombre d'équipes jeunes face à une augmentation d'effectifs	300 €
Aéro club	Participation du jeune Florian Goncalvès (graulhérois) au challenge Grass Cockpit pour représenter la ville	200 €
Comité des fêtes de la Trucarié	Organisation d'une soirée irlandaise	500 €
CEM	Manifestation Paris 2024	1000 €
	TOTAL	2 900 €

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

N°14 - Achat d'une plateforme élévatrice - Demande de subventions.
(Rapporteur : Maryse ESCRIBE)

L'accès aux infrastructures publiques pour les personnes à mobilité réduite constitue un des chapitres de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A ce titre la commune souhaite s'équiper d'une plateforme élévatrice pour permettre l'accès aux scènes et podiums des personnes à mobilité réduite.

La nature de cette opération d'investissement, dont le coût total est estimé à 9 478,67€ H.T., remplit les critères exigés pour bénéficier de subventions de la Région et du Département.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'approuver la maquette financière relative au projet d'acquisition d'une plateforme élévatrice pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux scènes et podiums :

Coût total de l'opération TTC	10 000 €
Total des subventions sollicitées	4 739 €
Autofinancement	5 261 €

- De solliciter les aides financières suivantes:

FINANCEURS	ASSIETTE ELIGIBLE en H.T.	SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX
Région	9 478,67	3 317,00	35 %
Département	9 478,67	1 422,00	15 %

- De donner pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 28

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mmes Danièle DESERT - Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : 1

M. Christian CHANE.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

III - PROJETS URBAINS ET CADRE DE VIE - TRAVAUX

N°15 - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDET.

(Rapporteur : Guy PEYRE)

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 3 octobre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET),

Vu les statuts du SDET, notamment ses articles 4-2-4 et 6,

Vu les conditions techniques et administratives du transfert de la compétence en matière d'éclairage public,

Vu le règlement d'intervention du SDET fixant les règles de participation des communes membres et indiquant que celles-ci peuvent être révisées par délibération du Comité Syndical du SDET,

Considérant que le transfert des compétences facultatives requiert une délibération de la commune en application de l'article 6 des statuts,

Considérant que l'article 4-2-4 des statuts permet au SDET « D'exercer en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande, la compétence éclairage public.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 1321-9 du CGCT, les personnes publiques peuvent choisir :

- De transférer la totalité de la compétence (option 1),
- De conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public. Dans ce cas, l'intervention du Syndicat se fait dans le respect des choix urbanistiques et d'aménagement de l'adhérent (option 2).

Considérant l'article 5721-6-1 du CGCT qui stipule que dans le cadre d'un transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la collectivité et sont mises, à titre gratuit, à la disposition du Syndicat pour lui permettre d'exercer la compétence transférée

Considérant que les communes gèrent et assument directement la fourniture d'électricité relative à l'éclairage public,

Monsieur Claude FITA Maire de GRAULHET demande, au vu des éléments qui précèdent, au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'éclairage public ainsi que sur les options proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- PREND ACTE ET VALIDE les conditions techniques, administratives et le règlement d'intervention du transfert de la compétence en matière d'éclairage public, contenues dans le document présenté,

DÉCIDE

- DE TRANSFERER au SDET, la compétence «éclairage public» conformément à l'article 4-2-4 des statuts du SDET, selon l'option 1 : il s'agit d'un transfert global, regroupant l'investissement (nouvelles installations, travaux d'amélioration énergétique.....) et la maintenance (corrective et préventive) des installations d'éclairage public. Cette dernière sera transférée au SDET à compter du 1^{er} janvier 2018 seulement.

- D'INSCRIRE annuellement les dépenses correspondantes au budget municipal.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 29

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mme Danièle DESERT - M. Christian CHANE - Mme Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

IV – ORGANISMES EXTERIEURS ET AFFAIRES TERRITORIALES.

N°16 - Retrait des communes de Missècle et de Moulayrès de la Communauté d'Agglomération.

(Rapporteur : Claude FITA)

Lors de sa séance du 18 avril 2017, la Communauté d'agglomération Rabastinois/Tarn et Dadou/Vère Grésigne-Pays Salvagnacois a émis un avis favorable au retrait des communes de Missècle et Moulayrès en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Laurécois.

Vu l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant,

Vu les délibérations des communes de Missècle et de Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de communes du Pays Laurécois,

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint Paul Cap de Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Laurécois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Rabastinois/Tarn et Dadou/Vère Grésigne-Pays Salvagnacois approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

D'EMETTRE un avis favorable au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de commune du Pays Laurécois,

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 28

MM. Claude FITA - Philippe GONZALEZ - Mme Claude ALBOUY - M. Guy PEYRE - Mme Louisa KAOUANE (pouvoir Philippe GONZALEZ) - M. Roger BIAU - Mme Maryse ESCRIBE - M. Régis BEGORRE (pouvoir Claude ALBOUY) - Mme Mireille BOUTIN - MM. Blaise AZNAR - John DODDS - Mmes Danièle DESERT - Anne-Marie CAPARROS - M. Christian SERIN - Mmes Florence BELOU - Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO - Chantal LAFAGE - Claire FITA - Hanane AMALIK - Joanna ALBERO - M. Eric DURAND - Mme Alyne CARDON - MM. Bruno de BOISSESON (pouvoir Alyne CARDON) - Jean-Claude AMALRIC - Daniel BRUNELLE - Jacques DELAIRE - Christophe DUFOIX - François de MARTRIN DONOS.

Contre : Néant.

Abstention : 1

M. Christian CHANE.

Absents sans pouvoir : 4

M. Bernard VIALA - M. Bernard DELSOL - M. Jérôme RIVIERE - M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

Inscription d'affaires demandées par les Conseillers Municipaux :

—————Néant—————

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE À 19 h 38 .